

## **Session Plénière du 23 juillet 2021**

### **RAPPORT N° 21.03.06 Adoption du règlement intérieur du conseil régional**

#### **Intervention de Thomas MÉNAGÉ**

Monsieur le Président, chers collègues,

Lors des dernières élections régionales près de 2 habitants de notre région sur 3 ont fait le choix de ne pas aller voter. Cette abstention record nous a tous ébranlé. Chacun d'entre nous, quel que soit son étiquette politique, s'est ému de cette crise démocratique.

Dans votre discours d'installation, Monsieur le Président vous avait insisté sur l'obligation qui nous revenait à tous, majorité comme opposition de faire en sorte que notre comportement, soit exemplaire et participe ainsi à raviver la confiance en la politique,

Ce qui fait tant défaut aujourd'hui !

Nous sommes tous, j'en suis certain, animés par la volonté de travailler au sein d'assemblée apaisée et constructive, respectueuse des opinions de chacun.

Le règlement intérieur est l'outil qui régit le fonctionnement de notre assemblée et participe à assurer la qualité des débats, de nos décisions et ainsi à donner une image positive de notre collectivité.

Notre groupe par l'intermédiaire de son président a été très clair, nous serons une opposition ferme, vigilante, mais toujours constructive ; avec pour seule boussole l'intérêt des habitants de notre région.

Après avoir fait ce constat de ce qui doit guider notre action et la tenue de nos débats, nous avons examiné attentivement ce règlement et avons déposé en ce sens plusieurs amendements pour améliorer le travail de notre assemblée.

\*\*\*

En amont de la présentation de chacun de ces amendements, je tenais à insister sur l'un d'entre eux que nous jugeons aujourd'hui essentiel.

Celui relatif à notre commission permanente.

Cela a déjà été relevé par notre président de groupe lors de l'élection des membres de cette commission : il s'agit de la publicité de ses débats.

L'article 31 du présent règlement prévoit que "Ses réunions ne sont pas publiques".

Il serait utile de faire évoluer aujourd'hui cette pratique appliquée lors de la précédente mandature.

En effet, je viens de l'évoquer, la forte abstention nous oblige à changer certains modes de fonctionnement.

Car, seule la transparence peut rétablir la confiance !

Nous ne pouvons continuer à donner le sentiment, à tort ou à raison, que des décisions sont prises en catimini, entre élus. Ce mode de fonctionnement participe à creuser le fossé entre les citoyens et la classe politique.

Il ne s'agit pas de supprimer totalement le huis-clos qui pourra être décidé dans les mêmes conditions que la session plénière. Mais bien de réduire l'opacité des **processus** décisionnels de notre institution et responsabiliser plus encore les élus dans le traitement des dossiers.

Nous ne considérons pas que la technicité des débats évoqués par certains contre cette mesure soit un argument valable pour refuser aux habitants ce droit à l'information et à la transparence !

D'autant plus qu'il s'agit de notre rôle à tous, sur nos territoires respectifs ; d'éclairer les élus, les acteurs associatifs, les chefs d'entreprise et plus globalement tous les administrés sur les points qui pourraient leur sembler trop techniques.

Enfin, une majorité des dossiers sont aujourd'hui traités en commission permanente et nous ne pouvons pas valablement donner une place aussi forte à cette instance et *en même temps* refuser qu'elle soit publique !

Nous tenons à rappeler qu'une autre région a déjà fait ce choix depuis longtemps.

En Ile-de-France, région actuellement dirigée par votre famille politique M. Forissier, l'ensemble des commissions permanentes sont publiques et diffusées sur le site internet de la région. Cette publicité des débats étaient déjà en vigueur quand la région était dirigée par M. Huchon et donc votre parti, le parti socialiste Monsieur le Président...



Aussi, j'espère que vous soutiendrez tous, **majorité de gauche** **comme opposition** **notamment de droite**, cet amendement qui dépasse donc les clivages et se veut une évolution de bon sens en faveur d'une démocratie renforcée.

\*\*\*

Mais au-delà de ce texte, durant les 7 années qui viennent c'est avant tout une philosophie qui doit guider **notre** manière de faire de la politique :

Une méthode, une démarche...

Une volonté de débat, sans sectarisme,

Mais aussi avec la courtoisie républicaine **et l'humilité**, à laquelle les résultats des élections nous obligent plus encore.

Aussi, j'espère que nous serons tous guidé par cet esprit démocratique que les habitants attendent de nous !

Je vous remercie.

